

I – CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION EN CLASSE PRIMAIRE 2018-2019

PUBLIC SCOLARISE :

- Scolarisation d'enfants de nationalité française issus d'un établissement public ou privé sous contrat en France ou d'un établissement français à l'étranger homologué par le Ministère de l'Éducation nationale, **dans la limite des places disponibles ;**
- Scolarisation d'enfants ivoiriens ou étrangers tiers précédemment scolarisés dans un établissement homologué par le Ministère de l'Éducation nationale, **dans la limite des places disponibles ;**
- Scolarisation d'enfants français, ivoiriens ou étrangers tiers issus d'un autre système éducatif (après test d'évaluation du niveau de français pour une entrée au CP, CE1, CE2, CM1, CM2), **dans la limite des places disponibles. Frais d'inscription au test : 20 000 XOF ;**

BIEN SE REPERER LORS DE L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

Il existe trois dispositifs différents au sein de l'école primaire :

1. Le dispositif international

- Maternelle : concerne tous les élèves de Petite, Moyenne et Grande sections
- Élémentaire : concerne tous les élèves de CP et de CE1.
- Aucun test d'entrée d'anglais n'est requis. Volume hebdomadaire d'anglais d'environ 6 heures ;

2. Le dispositif classique

- Classes élémentaires de CE2, CM1 et CM2
- Volume hebdomadaire d'anglais d'environ 2h15.

3. Le dispositif bilingue à parité horaire

Inscription sur dossier et après la réussite du test de positionnement.

- Concerne six classes de CE2, CM1 et de CM2
- ½ temps en français et ½ temps en d'anglais (niveau exigeant)
- Frais d'inscription au test d'anglais : 20 000 XOF (formulaire à télécharger sur le site du lycée) ;

II – DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LA DEMANDE D'INSCRIPTION

■ Pour les élèves de nationalité française :

- (1) Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport **et** extrait original de l'acte de naissance
- (2) Copie du livret de famille

■ Pour les élèves des autres nationalités :

- (1) Acte de naissance intégral original avec filiation ;
- (2) Certificat de nationalité (original) pour les Ivoiriens n'ayant pas la nationalité française.

■ Pour tous les élèves :

- (3) Copie de la carte d'identité de chaque responsable légal figurant au dossier ;
- (4) Justificatif d'autorité parentale pour les tuteurs légaux autres que les parents ;
- (5) Tout document justifiant l'éventuelle absence du deuxième responsable légal sur le dossier ;
- (6) Résultats de l'année scolaire en cours : copie du livret scolaire et/ou bulletins ;
- (7) Le règlement financier, paraphé, daté et signé par les deux responsables légaux.

→ un seul par payeur quel que soit le nombre d'enfants à inscrire de la PS au CM2

III – DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE 6 JUILLET 2018

- (8) Certificat de radiation (EXEAT) délivré par l'établissement d'origine ;
- (9) Dossier scolaire comportant la décision d'orientation, livret d'évaluation et socle commun ;
- (10) Le dossier médical dûment complété par le médecin, sous enveloppe adressée à l'infirmerie de l'école

TRES IMPORTANT : les familles recevront un mél de confirmation d'inscription après l'enregistrement des dernières pièces.

Aucun élève dont le dossier est incomplet ne sera admis en classe le jour de la rentrée.